

- [1] **Préserver** les ressources naturelles, **réduire** les consommations d'énergies et d'eau
- [2] Transmettre une **culture environnementale**
- [3] Entretien le **système de management** environnemental

Objectifs	Indicateurs	Niveau à atteindre
<b>Processus Maîtrise d'ouvrage / Maintenance du patrimoine</b>		
• Construire des logements à haute performance environnementale	• % de logements répondant au référentiel CERQUAL "Habitat & Environnement"	• 100 % des opérations > à 10 logements
• Construire des logements économes en énergie • Construire des Bâtiments Basse Consommation (BBC)	• Taux de logements THPE • Taux de logements niveau BBC	• 100 % des opérations • 10 % de BBC (dépôt de PC 2010) • 40 % de BBC (dépôt de PC 2011) • 80 % de BBC (dépôt de PC 2012) et 100 % en 2013 • 100 % en 2020
• Construire des logements passifs	• Taux de logements passifs	• 100 % en 2020
• Favoriser la construction de logements économes en eau	• Consommations d'eau en m <sup>3</sup> par m <sup>2</sup> de surface habitable	• < à 0,75m <sup>3</sup> /m <sup>2</sup>
• Promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables	• Taux de logements bénéficiant d'énergies renouvelables	• Neuf : 80% des opérations > à 10 logements • Parc existant : 60 % des opérations réhabilitées en thermique
• Diminuer la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre du parc existant • Développer le "BBC Rénovation"	• Ramener au niveau "C évolutif" (91 à 150 Kwh/m <sup>2</sup> /an) la consommation moyenne des logements dont la performance énergétique est classée en E, F ou G. • Nombre de logements "BBC Rénovation" (80 Kwh/m <sup>2</sup> /an)	• 60 % de gains énergétiques pour 6 000 logements d'ici à 2020 • 1 "BBC Rénovation" par an, jusqu'à atteindre 100 % en 2020
• Favoriser le tri et le recyclage des déchets de chantier	Taux de projets de construction et réhabilitation disposant d'un système de tri des déchets	• 100 % pour le neuf et les réhabilitations
<b>Processus Gestion locative</b>		
• Sensibiliser les locataires aux gestes éco-citoyens	• Nombre de campagnes de sensibilisation	• Neuf : 100 % des opérations • Ancien : 100 % des réhabilitations thermiques
<b>Processus Ressources Humaines - Communication</b>		
• Mettre en œuvre un Plan de Déplacement de l'Entreprise (PDE)	• Taux de salariés utilisant des moyens de transport alternatifs	• 20 %
• Former et sensibiliser les salariés aux gestes éco-citoyens	• Taux de salariés formés et sensibilisés	• 100 %
• Diffuser des conseils pratiques sur les gestes éco-citoyens à l'ensemble des locataires	• Rubrique "développement durable" dans la lettre d'information aux locataires	• 100 % des supports
<b>Processus Moyens généraux- Système d'information</b>		
• Favoriser l'utilisation de produits respectueux de l'environnement	• Taux de déchets informatiques recyclés	• 100 % des déchets recyclés
• Diminuer la consommation de papier	• Consommation de papier en équivalent "arbre", nombre de pages/personne	• < à 200 arbres/an
• Améliorer la consommation énergétique des locaux	• Consommation énergétique du siège et des locaux de proximité (chauffage)	• 170 000 kWh/an
• Veiller à diminuer la production des gaz polluants dans le cadre des déplacements des salariés, notamment avec les véhicules de société	• Production de CO <sub>2</sub> des véhicules de société / km parcourus	• 140g/km
<b>Processus Achats</b>		
• Sensibiliser les fournisseurs au respect de l'environnement	• % des contractants des projets de construction sensibilisés	• 100 % des contractants
• Mettre en œuvre des pratiques d'achats responsables	• % de cahiers des charges des projets de construction > 10 logements intégrant des critères de respect de l'environnement	• 100 % des cahiers des charges



# CHARTRE ENVIRONNEMENTALE

## La Société Dauphinoise pour l'Habitat s'engage...

En cohérence avec les objectifs du Grenelle de l'environnement, la présente charte environnementale s'inscrit dans le cadre de la démarche de RSE (Responsabilité sociale de l'entreprise) mise en œuvre par la Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH). Le concept de RSE signifie que l'entreprise, de sa propre initiative, entend assurer pleinement sa mission d'intérêt général en conciliant : progrès social, dynamisme économique et respect de l'environnement, en liaison avec les parties prenantes. Dans cette optique et au travers de cette charte, la SDH s'engage concrètement à développer un habitat respectueux de l'environnement, performant au niveau énergétique et sobre en consommation d'eau.



## Les objectifs de la politique environnementale de la SDH

**[1] Préserver** les ressources naturelles, **réduire** les consommations d'énergies et d'eau

- Produire systématiquement des bâtiments respectueux de l'environnement en termes de consommations énergétiques, d'eau et d'émission de gaz à effet de serre.
- Mettre en œuvre un "programme d'amélioration thermique" pour les groupes les moins économes. Ce programme devant permettre, par interventions successives, de diviser par 4, d'ici 2050, les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques ("Facteur 4").

**[2] Transmettre une culture environnementale**

- Informer et sensibiliser les locataires aux gestes éco-citoyens et à la bonne utilisation des équipements de leur logement afin de permettre une réduction de leurs charges.
- Informer et sensibiliser le personnel aux gestes éco-citoyen.
- Mettre en œuvre dans l'entreprise des bonnes pratiques en faveur de la préservation de l'environnement
- Sensibiliser et accompagner les partenaires et parties prenantes de l'entreprise au respect de l'environnement.

**[3] Entretien le système de management** environnemental

Pour atteindre l'ensemble de ces objectifs, la SDH a établi un processus environnemental coordonné par son "réfèrent environnement". Il se décline sur l'ensemble des autres processus, avec des objectifs spécifiques. Chacun de ces processus étant piloté par un collaborateur identifié.



## La Certification Cerqual “Habitat & Environnement”®



En 2007, la SDH a signé avec l’association Qualitel la convention cadre Cerqual “Habitat & Environnement”®. Cette certification s’applique à tous les programmes de constructions neuves supérieurs à 10 logements. Elle permet d’apporter un cadre qualitatif formel et structuré à la maîtrise d’ouvrage de l’entreprise.

## Les 7 thèmes de la certification “Habitat & Environnement”

La certification “Habitat & Environnement”® est attribuée quand les exigences d’au moins 6 des 7 thèmes du référentiel sont satisfaites (voir p.4 et 5). Les trois thèmes suivants sont obligatoires :

- 1. **Management environnemental,**
- 3. **Énergie/Réduction des effets de serre,**
- 7. **Gestes verts.**

Le processus de certification donne lieu à des audits permettant de valider les engagements.

# Les 7 thèmes de la certification

## 1. Management environnemental de l'opération

- Fixer le profil environnemental adapté aux spécificités du site et aux attentes des parties concernées.
- Organiser l'opération pour atteindre les niveaux de performance des thèmes techniques composant le profil retenu.
- Maîtriser les processus en phase de conception.

## 2. Chantier propre

- Organisation du chantier.
- Gestion des déchets de chantier.
- Maîtrise des impacts du chantier/ réduction des nuisances.

## 3. Énergie (réduction de l'effet de serre)



- Choix de l'énergie.
- Performance de l'enveloppe.
- Installation de chauffage.
- Production d'eau chaude sanitaire solaire.
- Utilisation d'énergies renouvelables.
- Confort thermique d'hiver et d'été.
- Qualité de l'installation électrique des logements.
- Éclairage des parties communes.
- Choix d'équipements collectifs performants.

# "Habitat & Environnement®"

## 4. Filière constructive (choix des matériaux)

- Étiquetage environnemental des matériaux.
- Utilisation de matériaux renouvelables.
- Utilisation de produits recyclés.
- Durabilité de l'enveloppe du bâtiment.



## 5. Eau

- Qualité des équipements individuels et collectifs.
- Maîtrise des consommations.

## 6. Confort et santé

- Acoustique intérieure et extérieure.
- Confort thermique d'hiver et d'été.
- Aération/ventilation des logements.
- Adaptation des locaux de collecte au tri sélectif.

## 7. Gestes verts

- Information des habitants.
- Information du gestionnaire.



“Nova” Batiment basse consommation (BBC) de 35 logements à Echirolles. Architectes : R2K

## Habitat et environnement : la SDH franchit un nouveau cap

En 2004, la SDH formalisait et structurait son engagement dans le développement durable au travers de sa Charte Qualité Environnementale.

Aujourd’hui, elle franchit un nouveau cap. En se dotant d’une charte environnementale, elle redéfinit le périmètre de ses actions, hissant du même coup la problématique environnementale au premier rang de ses priorités.

La SDH affirme ainsi son engagement à produire, gérer et adapter des logements de haute qualité technique, architecturale, urbaine et environnementale et à œuvrer au service du “mieux vivre ensemble” dans les villes et les villages du département de l’Isère.